Image not found or type unknown

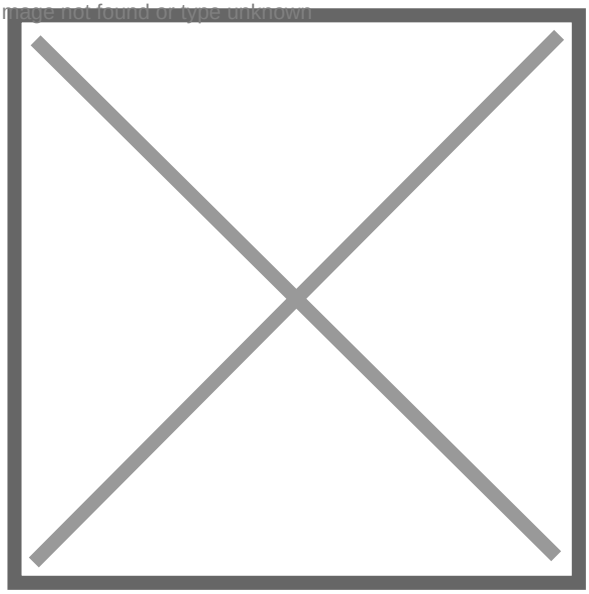

Avis concernant ma situation au prud homme svp

Par **Laynaa87**, le **18/07/2014** à **15:57**

Bonjour a tous et a toutes. Aujourd hui je me tourne vers vous pour avoir votre avis ainsi que certains témoignages. Je stresse énormément. J ai attaquer mon employeur au prud homme,la date de conciliation est passée,dans 3 mois je passe au jugement pour les prud homme. Il ma licencier pour faute grave alors que j étais en accident de travail,je travaille dans l hôtellerie. Dans la lettre de licenciement il ma reprocher d avoir encoder des cartes clients a mes heures de service (pour ceux qui n ont pas compris il me reproche d avoir sois loué des chambre alors que c est totalement faux). Lors de la conciliation mon avocat a demander a ce qu on lui fournisse le rapport détaillé de la console (avec indiquer l heure de création de la carte et le jour). Mon employeur a rétorquer qu il ne l avais plus. Comme par hasard ... Voilà mon problème maintenant c est que je n ai pu fournir qu un témoignage d un client ainsi qu une photo prise sur le net qui montre que celui rechercher a embaucher un employée 3 jours après mon accident de travail. Je tiens a préciser qu on était en sûre effectif. Mon employeur va fournir au minimum 2 témoignages d employée actuellement en poste. Mon avocat ma fait comprendre que mon dossier était très léger,et que ce serait attestation contre attestation. J ai peur que les prud homme lui donne raison et qu il s en sorte sans impunité. Vous pouvez me dire s il vous plait ce que vous en pensez ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés